



LICENCIÉS SUR LE CHAMP !

Deux salariés de la Société EUREST viennent d'être licenciés sans ménagement suite à une **altercation** entre eux, sans conséquences. Après 25 ans d'ancienneté pour l'un et 10 ans d'ancienneté pour l'autre, ils se retrouvent aujourd'hui à la rue. Aucune médiation n'a été proposée afin de comprendre ce qu'il s'était passé réellement et aucun effort pour rétablir un climat serein auprès du personnel. Ces deux salariés se sont par ailleurs réconciliés.

L'ancien gérant de la société EUREST a toujours su régler au mieux les problèmes qui se posaient en cherchant l'apaisement.

L'AFFAIRE EST GRAVE !

Les deux salariés sont licenciés pour « faute grave », ce qui signifie qu'ils n'ont pas droit aux indemnités de licenciement. Le code du travail prévoit plusieurs sortes de sanctions : l'avertissement ou le blâme, la mutation ou la rétrogradation, la mise à pied disciplinaire, le licenciement n'intervient qu'en dernier ressort. L'employeur pouvait donner une sanction plus clémente à titre d'avertissement dans la mesure où aucun reproche ne leur a jamais été fait auparavant. Ces licenciements sont d'autant plus incompréhensibles vu la situation économique actuelle.

Ces salariés travaillent depuis de nombreuses années au restaurant d'entreprise et ont connu plusieurs changements d'employeurs qu'ils ont su surmonter. Les conditions de travail semblent être à l'origine d'une dégradation des relations entre le personnel. La configuration des locaux, exigus et mal adaptés aux conditions de travail, génère une forte tension au plus fort moment de l'activité et favorise ce type d'accrochage.

Nous ne pouvons pas rester indifférents.

Les organisations syndicales de l'UES AMONT PAU appellent l'ensemble du personnel à s'opposer à ces deux licenciements en participant à un

RASSEMBLEMENT DEVANT LA CANTINE

JEUDI 12 décembre à partir de 12H